

Au Congrès des maires, Elisabeth Borne lâche du lest sur la «zéro artificialisation nette»

La Première ministre a entendu les doléances des édiles sur l'objectif de parvenir à «zéro artificialisation nette» des sols d'ici 2050, qu'ils jugent incompatible avec les besoins de logements. Plusieurs aménagements et exemptions à cette loi seront mis en place.



Elisabeth Borne ce jeudi, lors de son discours devant le Congrès des maires à Paris. (Alain Jocard/AFP)

«*Je vous ai entendus*» : la Première ministre, Elisabeth Borne, a bichonné les édiles ce jeudi, en clôture du 104e Congrès de l'Association des maires de France (AMF). Tout en réaffirmant, [comme le président Emmanuel Macron, la veille](#), la nécessité de «*lutter contre la bétonisation de nos sols*», elle a annoncé une réécriture et des exemptions à l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN). Inscrit dans la loi climat et résilience d'août 2021, issue de la Convention citoyenne pour le climat, il prévoit de diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols (par rapport à la moyenne entre 2011 et 2021) d'ici 2030 pour atteindre «zéro artificialisation nette» en 2050. A cet horizon, toute consommation de terres devra être compensée par une renaturation équivalente. Une bonne idée sur le papier, mais dont l'application s'annonçait compliquée.

Avant l'été, [l'AMF avait saisi le Conseil d'Etat](#) pour demander la réécriture des décrets d'application, dont celui concernant la «nomenclature» des sols. En effet, comme l'ont relevé urbanistes et aménageurs, construire une piste cyclable aurait été constitué une artificialisation, quand bien même elle aurait contribué à baisser l'empreinte carbone d'un territoire. De même, les 13 millions de jardins privés attenants aux maisons individuelles que compte la France, seraient considérés comme artificiels sauf à l'endroit où un arbre serait planté. A l'inverse, un champ de betteraves traité aux pesticides avait le droit à son brevet d'espace naturel.



«Pression pour construire»

La cheffe de l'exécutif s'est donc engagée à revoir le décret sur la nomenclature pour qu'il soit «*plus lisible et opérationnel*», mais aussi à ce que «*les projets d'envergure nationale*» ne soient «*pas décomptés à l'échelle de chaque région mais à l'échelle nationale*». La liste des grands projets exemptés du ZAN sera arrêtée «*au premier trimestre 2023*», a-t-elle précisé. Dans les Hauts-de-France par exemple, «*les parkings créés pour le Brexit, le [canal Seine-Nord](#), les projets de liaison ferroviaire interregionaux et l'extension du port de Dunkerque consommeraient quasiment tous les droits à construire de la région !*» expliquait à *Libération* dans les travées du Congrès Françoise Rossignol, maire de Dainville, une commune périurbaine de 5 700 habitants proche d'Arras.

Autre sujet d'inquiétude chez les maires, notamment ruraux : que la réduction par deux du rythme de l'artificialisation pénalise les communes les plus vertueuses, qui ont peu construit au cours des dix dernières années, ou celles qui ne peuvent pas beaucoup se développer en raison de contraintes naturelles (en montagne ou en littoral). «*Nous voulons garantir que toutes les communes rurales pourront bénéficier de la possibilité de construire si elles le veulent*», a assuré la Première ministre.

«*Dans mon dernier plan local d'urbanisme, j'ai déjà diminué mes surfaces constructibles de 10 hectares. Si la loi s'applique, je devrai les diminuer encore, or je suis obligée de construire, ne serait-ce que par la loi SRU*», qui prescrit au moins 20 % de logements sociaux, illustre Françoise Rossignol. La maire de Dainville évoque aussi «*la pression pour construire car il y a des besoins. Aujourd'hui, même sans augmentation de la population, il y a un desserrement résidentiel : les couples qui divorcent, les personnes âgées qui vivent plus longtemps et souhaitent rester vivre chez elles, etc.*»

Réindustrialiser et renaturer

Mais pas sûr que ce toilettage du ZAN suffise à calmer l'exaspération des maires et des acteurs de l'aménagement du territoire, qui sont pris dans des injonctions contradictoires, entre incitation à bâtir et à désimperméabiliser les sols, à réindustrialiser et à renaturer, à développer l'activité économique mais sans artificialiser...

«*Tesla s'est installé en Allemagne car il aurait fallu neuf ans pour sortir une usine en France !*» s'insurge Paul Meyer, délégué général de l'**Union nationale des aménageurs**. Il remarque : pendant qu'on phosphore sur le ZAN, de nouveaux centres commerciaux s'appêtent à voir le jour. Et cet ancien élu socialiste de Strasbourg de citer l'annonce récente de l'ouverture, en 2024, d'un village de marques géant à Valserhône, près de la frontière entre l'Ain et la Suisse, avec 20 000 m² de boutiques et un parking de 1 350 places...